



Arrens-Marsous



Bulletin municipal  
Été 2022



## SOMMAIRE

### ► Le mot du Maire

### ► Le budget de la commune :

- Le compte administratif 2021 du budget principal
- Le compte administratif 2021 du budget eau et assainissement
- Les résultats 2021 à reporter sur les budgets 2022
- Le budget principal prévisionnel 2022
- Le budget eau et assainissement prévisionnel 2022



### ► Le site du Then : falaise d'escalade et via ferrata

### ► Les projets en cours :

- La Maison d'Assistant.e.s Maternel.le.s (MAM)
- Le skate-park
- Le projet de l'Edelweiss

### ► Le Centre itinérant des Restos du Coeur

### ► Un parcours ludique : le rallye-photos

### ► Les marchés de l'été

### ► L'agenda des animations et festivités estivales

### ► Informations diverses





## LE MOT DU MAIRE

Le bulletin de l'été est l'occasion de vous présenter le budget communal, celui qui a été effectivement réalisé en 2021 et celui que le Conseil municipal a voté en avril pour l'année 2022.

Cette présentation est agrémentée de graphiques et commentaires qui vous permettent de mieux comprendre nos décisions.

Des projets et travaux, pourtant budgétisés, n'ont pas pu être réalisés :

- pour certains, non subventionnables en 2021 ;
- pour d'autres, en raison de résultats d'appels d'offres supérieurs de près de 50 % à l'estimation (Pont Gros et cabane de Sayette).

Ces équipements indispensables seront réalisés en 2023.

Dans un contexte économique général tendu, nous pouvons compter sur nos finances saines pour poursuivre nos investissements, sans augmenter la fiscalité communale et en maîtrisant notre taux d'endettement.

Nous avons réalisé ou débuté des travaux d'équipement pour les jeunes et les familles : création du site du Then, rénovation de la Maison des Jeunes, ré-aménagement de l'école, création de la MAM, projet de skatepark. C'est d'autant plus important que cette population est en augmentation. Nous nous réjouissons de pouvoir accueillir 60 enfants à l'école à la rentrée prochaine.

Je profite de cette tribune pour souhaiter une très bonne retraite à Viviane AGUILLON, ATSEM à l'école pendant de nombreuses années et dont nous avons fêté le départ le 1<sup>er</sup> juillet. La Commune la remercie pour tout ce qu'elle a accompli auprès des enfants, en soutien quotidien des enseignants. Jenifer DELASSUS lui succèdera à partir de la prochaine rentrée scolaire.

Au nom du Conseil municipal, je vous souhaite un très bon été 2022.

*Jean-Pierre CAZAUX*  
*Maire d'Arrens-Marsous*

## ► Le budget de la Commune

Approuvé par le conseil municipal, le budget prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année. C'est un **document prévisionnel** qui peut être modifié ou complété en cours d'exécution.

La commune d'Arrens-Marsous établit un **budget principal** et un **budget annexe eau et assainissement**. Ces budgets ont été votés par le conseil municipal le 4 avril 2022.

Ils comportent deux sections qui doivent être présentées en équilibre (les recettes égalant les dépenses) ou bien en suréquilibre (les recettes étant supérieures aux dépenses) :

- **la section de fonctionnement (ou d'exploitation)** budgétise toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune, celles qui reviennent chaque année ;

- **la section d'investissement** présente les opérations de dépenses et de recettes qui modifient durablement le patrimoine communal : aménagements, acquisitions de terrains et de matériel, études, emprunts.

À la clôture de chaque exercice annuel, les **comptes administratifs** des deux budgets sont établis : ils retracent les **opérations réalisées** en dépenses et en recettes. Leurs résultats seront intégrés aux budgets prévisionnels de l'année suivante.

Les taux de la fiscalité communale restent inchangés depuis 2007 :

**taxe d'habitation : 2,53 %**

**taxe sur le foncier bâti : 10,92 %**

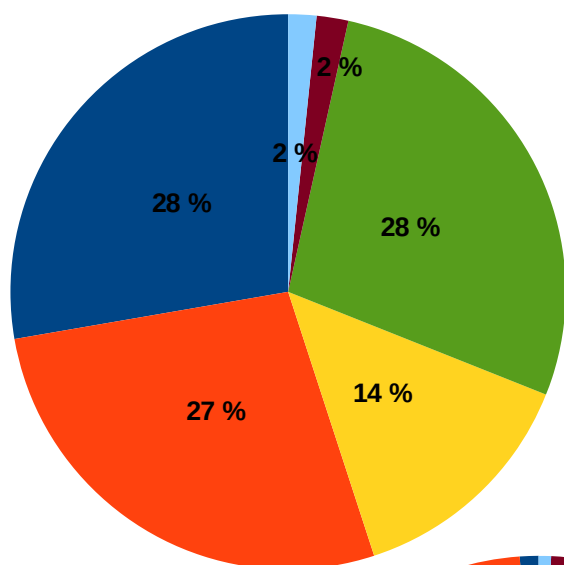
**taxe sur le foncier non bâti : 40,26 %**

Dans les pages suivantes, vous trouverez les présentations des comptes administratifs 2021 du budget principal et du budget annexe eau et assainissement, puis celles des budgets prévisionnels 2022.

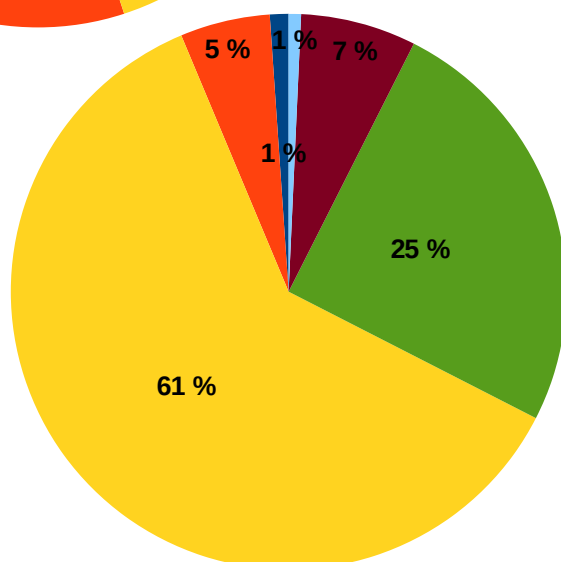
# - LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET PRINCIPAL

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	355 679,59	Atténuations de charges	15 960,15
Charges de personnel	350 173,11	Produits des services	77 064,77
Atténuations de produits	178 869,00	Impôts et taxes	900 747,34
Autres charges de gestion courante	353 532,89	Dotations et participations	369 365,80
Charges financières	23 587,77	Autres produits de gestion courante	98 951,95
Charges exceptionnelles	1,00	Produits financiers	3,89
		Produits exceptionnels	10 623,00
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>1 261 843,36</b>	<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>1 472 716,90</b>
Opérations d'ordre entre sections	21 050,36	Opérations d'ordre entre sections	-
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>1 282 893,72</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>1 472 716,90</b>



- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Atténuations de produits
- Autres charges de gestion courante
- Charges financières
- Opérations d'ordre entre sections



- Atténuations de charges
- Produits des services
- Impôts et taxes
- Dotations et participations
- Autres produits de gestion courante
- Produits exceptionnels

**Voici une comparaison des comptes administratifs 2020 et 2021 concernant les principaux postes budgétaires de fonctionnement, ainsi que le total des dépenses et des recettes réelles :**

	CA 2020	CA 2021
Charges à caractère général (électricité, carburant, entretien des bâtiments, de la voirie, des réseaux, fournitures administratives et scolaires, assurances, fêtes et cérémonies...)	331 781,48	355 679,59

➤ Augmentation d'environ 7 %.

Charges de personnel (rémunérations et cotisations des personnels communaux...)	341 517,82	350 173,11
--	------------	------------

➤ Augmentation d'environ 2,5 %.

Autres charges de gestion courante (service d'incendie et de secours, subventions aux associations, indemnités des élus, subvention d'exploitation au budget eau et assainissement...)	444 863,19	353 532,89
---	------------	------------

L'évolution de ce poste dépend essentiellement du montant de la subvention d'exploitation versée au budget eau et assainissement qui a diminué en 2021 : 212 857,00 € au lieu de 307 513,00 € en 2020.

<b>Total des dépenses de fonctionnement (hors opérations d'ordre)</b>	<b>1 320 830,17</b>	<b>1 261 843,36</b>
---	---------------------	---------------------

**Les dépenses réelles de fonctionnement ont diminué d'environ 4,5 %.**

Produits des services (droits de pacage sur les estives communales, entrées piscine...)	57 854,47	77 064,77
--	-----------	-----------

L'augmentation de 19 210,30 €, soit environ 25 %, est due à la location de l'estive de la montagne de Larue dont la commune bénéficie tous les 3 ans, ainsi qu'à la recette des entrées piscine beaucoup moins impactée par la crise sanitaire.

Impôts et taxes (contributions directes et autres taxes)	1 087 104,76	900 747,34
---	--------------	------------

- 186 357,42

La diminution de ce produit fiscal est due à la suppression en cours de la taxe d'habitation qui est compensée aux communes par l'État dans le poste ci-dessous.

Dotations et participations (dotations et compensations de l'État...)	193 371,57	369 365,80
--	------------	------------

+ 175 994,23

La compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales s'effectue principalement par le transfert aux communes de la part de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue par les départements.

<b>Total des recettes de fonctionnement (hors opérations d'ordre)</b>	<b>1 437 777,38</b>	<b>1 472 716,90</b>
---	---------------------	---------------------

**Les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté d'environ 2,4 %.**

## - LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET PRINCIPAL

### SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
Immobilisations incorporelles (études)	4 421,04	Subventions de l'Etat	639 941,58
Subventions d'équipements versées	111 262,79	Subventions de la Région	160 886,82
Immobilisations corporelles (acquisitions)	362 306,87	Subventions du Département	76 996,00
Immobilisations en cours (travaux)	44 022,85	Emprunts et dettes assimilés	200 303,75
Opérations d'équipement	1 034 080,27	Immobilisations en cours (avances versées)	61 930,44
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>1 556 093,82</b>	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>1 140 058,59</b>
		Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)	218 430,94
Taxe d'aménagement versée	26 352,00	Taxe d'aménagement perçue	4 996,66
Emprunts et dettes assimilés	77 351,54	Excédents de fonctionnement capitalisés	542 271,57
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>103 703,54</b>	Dépôts et cautionnements versés	353,21
		<b>Total des recettes financières</b>	<b>766 052,38</b>
Opérations d'ordre entre sections	-	Opérations d'ordre entre sections	21 050,36
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>-</b>	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>21 050,36</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>1 659 797,36</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>1 927 161,33</b>

### ***Commentaires et précisions sur les investissements réalisés :***

#### **Subventions d'équipement versées : 111 262 ,79 €**

Il s'agit du financement des travaux sur les réseaux d'électricité et d'éclairage public réalisés en 2021 par le SDE (Syndicat Départemental d'Energie) :

- mise en souterrain des réseaux de la rue des Moulins et de la partie basse de la route du Port Darré
- installation de l'éclairage public de la Base de loisirs.

## **Immobilisations corporelles (acquisitions) : 362 306,87 €**

Ce montant concerne essentiellement l'acquisition et la démolition de deux bâtiments d'habitation, suite à un arrêté préfectoral de péril imminent pris après la crue torrentielle du ruisseau du Baou en décembre 2019. L'État a financé en totalité cette opération pour un montant de 339 385,87 €.

L'acquisition d'une parcelle située rue de Mahourat, sur laquelle la commune a exercé son droit de préemption urbain, a mobilisé un montant de 14 839,90 €.

Le solde de 8 081,10 € a permis de financer des acquisitions de matériels et outillages.

## **Opérations d'équipement : 1 034 080,27 €**

La plus grande partie de ce montant a été engagée sur le financement de la Base de loisirs (736 504,03 €).

L'aménagement de l'aire de camping-cars a mobilisé un montant de 129 821,40 €, avec une aide attribuée par l'État de 50 000 €, dans le cadre du Plan France Relance.

A Marsous, la section des buses d'une traversée de la route départementale par le réseau pluvial a été augmentée pour éliminer un dysfonctionnement. Montant de l'opération : 67 711,80 €

Après celui de Marsous, l'aménagement paysager du cimetière d'Arrens a été réalisé pour un montant de 52 403,48 €.

Le solde (47 639,56 €) a permis de financer des études et/ou des travaux sur des bâtiments communaux (école, Maison des Jeunes, Maison de la Vallée...), des améliorations pastorales (cabane de Sayette, parcs de tri), le site de la via ferrata et d'escalade du Then, le pont Gros...

## **Emprunts et dettes assimilés : 77 351,54 € en dépenses**

Cette somme est destinée au remboursement du capital des emprunts.

## **Emprunts et dettes assimilés : 200 303,75 € en recettes**

L'emprunt à court terme destiné à financer la TVA à récupérer sur le projet de la Base de loisirs n'a pas été remboursé en 2021 comme initialement prévu.

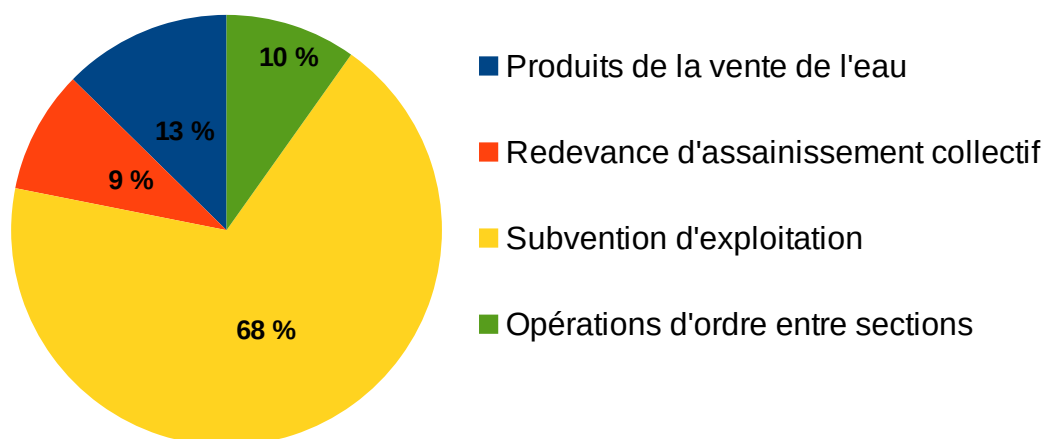
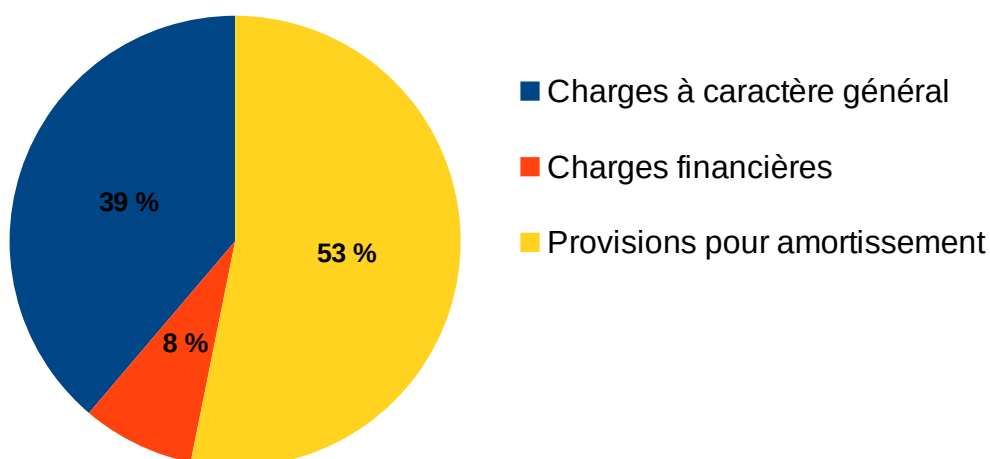
Il figure donc en recette d'investissement dans le compte administratif de cet exercice 2021.



## - LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

### SECTION D'EXPLOITATION

DÉPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	128 621,67	Produit de la vente de l'eau	40 429,81
Charges financières	26 732,65	Redevance d'assainissement collectif	29 497,60
Charges exceptionnelles	569,63	Subvention d'exploitation *	218 388,00
		Autres produits de gestion courante	1 554,63
		Produits exceptionnels	-
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>	<b>155 923,95</b>	<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>	<b>289 870,04</b>
Provisions pour amortissement	176 328,87	Opérations d'ordre entre sections	31 394,73
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>332 252,82</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>321 264,77</b>



**La diminution des recettes 2021 concernant la facturation aux usagers (produit de la vente de l'eau et redevance d'assainissement collectif) est due à un encaissement anticipé d'une partie de ces montants réalisé en 2020. Ce qui diminue comptablement les recettes du compte administratif de l'exercice 2021.**

## SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
Opérations d'équipement	76 198,52	Subventions d'investissement de l'Etat	13 935,05
Emprunts et dettes assimilés	43 110,18	Dotations, fonds divers et réserves	15 348,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>119 308,70</b>	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>29 283,05</b>
Opérations d'ordre entre sections	31 394,73	Provisions pour amortissement *	176 328,87
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>150 703,43</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>205 611,92</b>

**\* Les communes qui disposent d'un budget annexe pour l'eau et l'assainissement doivent constituer des provisions pour amortissement afin de pouvoir financer les futurs travaux de rénovation des réseaux et des installations.**

Voici ci-dessous l'évolution de ces provisions pour amortissement depuis 2015 : elles prennent progressivement en compte les équipements structurant réalisés sur cette période (station d'épuration et réseaux de transfert d'assainissement, réservoir et réseaux de distribution d'eau potable).

2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
58 414,00	101 880,89	124 596,78	124 596,78	153 433,78	176 327,00	176 328,87

### - LES RÉSULTATS 2021 À REPORTER SUR LES BUDGETS 2022 :

	Budget principal		Budget annexe eau et assainissement	
	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION D'EXPLOITATION	SECTION D'INVESTISSEMENT
Total des dépenses 2021	1 282 893,72	1 659 797,36	332 252,82	150 703,43
Total des recettes 2021	1 472 716,90	1 927 161,33	321 264,77	205 611,92
<b>Résultats 2021</b>	<b>+ 189 823,18</b>	<b>+ 267 363,97</b>	<b>- 10 988,05</b>	<b>+ 54 908,49</b>
Reprise des résultats 2020	+ 107 330,69	- 542 271,57	+ 79 648,15	+ 121 758,24
<b>Résultats de clôture 2021</b>	<b>+ 297 153,87</b>	<b>- 274 907,60</b>	<b>+ 68 660,10</b>	<b>+ 176 666,73</b>
<b>Excédents à reporter en 2022</b>	<b>+ 22 246,27</b>		<b>+ 245 326,83</b>	

## - LE BUDGET PRINCIPAL PRÉVISIONNEL 2022

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	387 307	Atténuations de charges	2 500
Charges de personnel	353 750	Produits des services	76 740
Atténuations de produits	176 607	Impôts et taxes	904 426
Autres charges gestion courante	286 039	Dotations et participations	354 000
Charges financières	20 950	Autres produits gestion courante	99 000
Charges exceptionnelles	40 232	Produits exceptionnels	47 845
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>1 264 885</b>	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>1 484 511</b>
Opérations d'ordre entre sections	21 050	Opérations d'ordre entre sections	-
<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>220 822</b>	<b>Résultat excédentaire 2021 reporté</b>	<b>22 246</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>1 506 757</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>1 506 757</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
Immobilisations incorporelles : frais d'études	163 814	Subventions de l'Etat	218 469
Subventions d'équipement versées : travaux SDE	57 431	Subventions de la Région	196 636
Immobilisations corporelles : terrains bâtis et non bâtis	141 200	Subventions du Département	56 383
Immobilisations corporelles : matériels et équipements	33 104	Autres subventions	440 462
Immobilisations en cours : travaux de bâtiments	439 097	Emprunts / dettes assimilés	502 889
Immobilisations en cours : travaux sur voies et réseaux	197 554	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>1 414 839</b>
Immobilisations en cours : autres travaux	714 671	Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	283 128
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>1 746 871</b>	Taxe d'aménagement	10 000
		Produits des cessions d'immobilisations	76 910
Emprunts et dettes assimilées : remboursement du capital	79 878	Excédents de fonctionnement capitalisés (exercice 2021)	274 907
Emprunts et dettes assimilées : Remboursement prêt à court terme	200 000	<b>Total des recettes financières</b>	<b>644 945</b>
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>279 876</b>	Virement de la section de fonctionnement	220 822
		Opérations d'ordre entre sections : amortissements	21 050
<b>Déficit d'investissement 2021 reporté</b>	<b>274 907</b>	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>241 872</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>2 301 656</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>2 301 656</b>

## **Commentaires et précisions sur les investissements prévus :**

### **Immobilisations incorporelles / Frais d'études : 163 814 €**

Cette somme regroupe les montants prévisionnels des études à réaliser pour les différents projets en cours : l'aménagement de la rue du Bourg à Marsous, la construction de la Maison d'Assistantes Maternelles (MAM), le skatepark, le remplacement de la passerelle de la piscine, la suite de la réalisation du schéma directeur des eaux pluviales...

### **Subventions d'équipement versées / Travaux SDE : 57 431 €**

Un montant de 30 000 € est prévu pour l'enfouissement des réseaux des rues des Costes et de Lanne Dessus (partie haute). Le solde de 27 431 € est destiné à des opérations d'électrifications de propriétés privées dont les bénéficiaires reversent ensuite le montant à la Commune.

### **Immobilisations corporelles / Terrains bâtis et non bâtis : 141 200 €**



L'acquisition de l'ancien garage situé à Marsous, initialement prévue en 2021, a été reportée en 2022.

Le montant de l'achat est de 90 000 €, avec les frais d'actes notariés. Il est financé par un emprunt sur 15 ans à un taux de 0,70 % au Crédit Agricole.



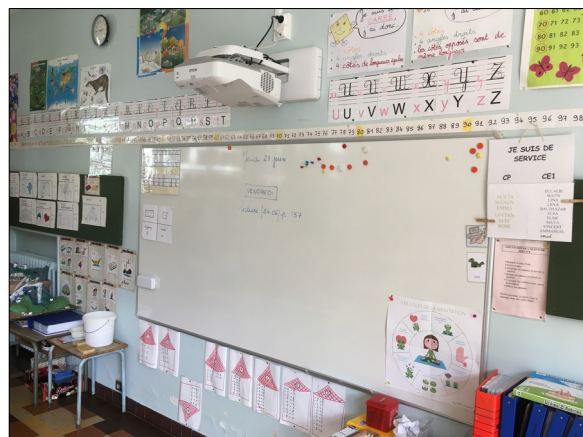
Un montant de 37 000 € est destiné à l'acquisition du terrain pour le projet de la future Maison d'Assistant.e.s Maternel.le.s. (Ce projet est présenté plus en détail dans ce bulletin).

Le solde est destiné à l'acquisition des terrains du futur chemin des Bayens pour 4 200 €, ainsi que 10 000 € pour les frais d'actes notariés.

### **Immobilisations corporelles / Matériels et équipements : 33 104 €**

Dans le cadre de l'appel à projets « Un socle numérique à l'école élémentaire » lancé par le Ministère de l'Education Nationale, les trois classes des écoles maternelle et élémentaire ont été équipées de VPI (vidéoprojecteurs interactifs).

Le montant total de l'investissement s'élève à 12 000 € subventionné en partie par l'Etat.



Le reste du montant budgétisé (21 104 €) est destiné à l'achat de mobilier pour la mairie, l'école et la bibliothèque, d'une autolaveuse pour le nettoyage du sol de l'école, d'un robot aspirateur pour le nettoyage des bassins de la piscine, au remplacement du serveur informatique de la mairie, ainsi qu'à l'achat d'un ordinateur pour la bibliothèque.

### **Immobilisations en cours / Travaux de bâtiments : 439 097 €**

Le deuxième étage sous les combles de la Maison des Jeunes a été entièrement restructuré pour pouvoir utiliser la totalité de la surface au sol.

Isolés phoniquement et thermiquement, repeints et dotés d'un nouveau revêtement de sol, les locaux sont utilisés depuis la fin avril. Les différents espaces ont pu à nouveau accueillir normalement les utilisateurs : Ets Joens d'Azun et l'atelier Informatique au rez-de-chaussée, les activités du Club des Jeunes d'Azun en étage.

Le montant budgétisé était de 37 290 €.



La toiture du lavoir de Marsous était fortement fragilisée par l'attaque d'insectes xylophages. Elle a été complètement refaite (charpente et couverture).

Le montant budgétisé était de 12 660 €.



Les portes d'entrée de La Belle Pyrène, bien détériorées par l'usure du temps et des intrusions par effraction, ont été changées.

Ces deux nouvelles portes vont améliorer également l'isolation thermique du local.

Le montant budgétisé était de 10 147 €.

Un montant de 360 000 € est destiné au projet de la Maison d'Assistant.e.s Maternel.le.s qui est présenté plus en détails dans ce bulletin.

Le solde de 19 000 € est destiné à des travaux à la mairie (peintures extérieures), ainsi qu'à l'école.

En effet, un réaménagement des locaux scolaires est prévu afin de répondre à une augmentation des effectifs, en particulier ceux de la classe maternelle qui va accueillir plus d'une trentaine d'enfants à la rentrée prochaine. Les travaux concerneront essentiellement les blocs sanitaires et permettront de donner plus d'espace à l'école maternelle mais aussi au centre de loisirs.

## **Immobilisations en cours / Travaux sur voies et réseaux : 197 554 €**



Un enrochement détérioré sur la rive droite du ruisseau du Hoo doit être repris. Cette opération n'a pu être réalisée en 2021 : elle est donc programmée de nouveau en 2022.

Montant total budgétisé : 40 000 €  
(demande de subvention en cours)

Un montant de 20 000 € est prévu sur le projet de sentiers patrimoniaux, ainsi que 40 000 € sur des travaux concernant des chemins communaux.

Le solde de 97 554 € est destiné au financement du projet du site du Then (via ferrata et site d'escalade) présenté plus en détails dans ce bulletin.

## **Immobilisations en cours / Autres travaux : 714 671 €**

L'aménagement du parking et de certains trottoirs du bourg d'Arrens sont terminés. Un montant de 130 560 € a été budgétisé pour réaliser ces travaux.



*L'entrée*



*Le parking*



*La sortie*



*Les aménagements réalisés sur les trottoirs*

Un abri est en cours de construction au-dessus de la station vélo-service de la Base de loisirs. Le toit sera réalisé après la saison estivale.

Il a pour but de protéger cet équipement des intempéries et d'améliorer son intégration architecturale. Le montant budgétisé s'élève à 46 799 €.



Un montant de 150 000 € est destiné au financement du projet de skatepark présenté plus en détails dans ce bulletin.



La reconstruction du Pont Gros à Marsous n'a pu être réalisée en 2021 comme prévu.

Cet investissement est reporté en 2022 avec le même montant total estimé et budgétisé qui s'élève à 158 000 €.



La construction de la nouvelle cabane pastorale de Sayette, prévue en 2022, a été repoussée. Le montant total estimé et budgétisé s'élevait à 154 000 €.

Cet été, le berger utilisera à nouveau la yourte, ainsi que l'ancienne cabane pour le stockage de son matériel.

### **Pourquoi ces reports ?**

Suite aux différents appels d'offres lancés pour ces deux projets, les meilleurs propositions des différentes entreprises dépassaient largement les montants estimés. Le conseil municipal a donc décidé de les déclarer infructueux. Pour le projet du Pont Gros, un nouvel appel d'offres a été relancé.

D'autres opérations d'améliorations pastorales, subventionnées à hauteur de 70 %, ont été programmées pour un montant total budgétisé de 75 312 € :

- alimentation en eau de la nouvelle cabane de Sayette (reportée également) ;
- acquisition et installation de deux parcs de tri au Soulor et au Tech.

### **Emprunts et dettes assimilées : 279 878 € en dépenses**

Un prêt à court terme de 200 000 € a permis de financer la TVA sur le projet de la Base de loisirs. En effet, la commune avance le montant de cette TVA et la récupère au cours de l'exercice budgétaire suivant. Le remboursement de ce prêt, initialement prévu en 2021, a été décalé en 2022.

Le solde de 79 878 € du montant total est destiné au remboursement du capital des emprunts.

## - LE BUDGET PRÉVISIONNEL 2022 EAU ET ASSAINISSEMENT

### SECTION D'EXPLOITATION

DÉPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	147 500	Produits des services	110 000
Charges financières	25 662	Subvention d'exploitation	139 502
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>	<b>173 162</b>	<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>	<b>249 502</b>
Provisions pour amortissement des équipements	176 400	Opérations d'ordre entre sections	31 400
		<b>Résultat excédentaire 2021</b>	<b>68 660</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>349 562</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>349 562</b>

Les tarifs votés et applicables pour 2022 sont inchangés :

Tarifs de l'eau potable			Redevance pour l'assainissement collectif	
Prime fixe	Prime fixe « bâtiment agricole »	Prix au m <sup>3</sup>	Prime fixe	Prix au m <sup>3</sup>
<b>44 €</b>	<b>22 €</b>	<b>0,90 €</b>	<b>30 €</b>	<b>0,90 €</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
Immobilisations incorporelles (frais d'études)	97 931	Subventions d'investissement (Agence de l'Eau)	85 000
Immobilisations en cours	91 000		
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>188 931</b>	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>85 000</b>
Emprunts et dettes assimilés	43 900	Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)	12 505
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>43 900</b>	<b>Total des recettes financières</b>	<b>12 505</b>
Opérations d'ordre entre sections	31 394	Provisions pour amortissement des équipements	176 400
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>31 394</b>	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>176 400</b>
		<b>Résultat excédentaire 2021 reporté</b>	<b>176 666</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>264 225</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>450 571</b>

*Depuis plusieurs exercices, le budget prévisionnel d'investissement eau et assainissement est en suréquilibre (recettes supérieures aux dépenses) à cause de l'obligation de constituer des provisions pour l'amortissement des équipements.*



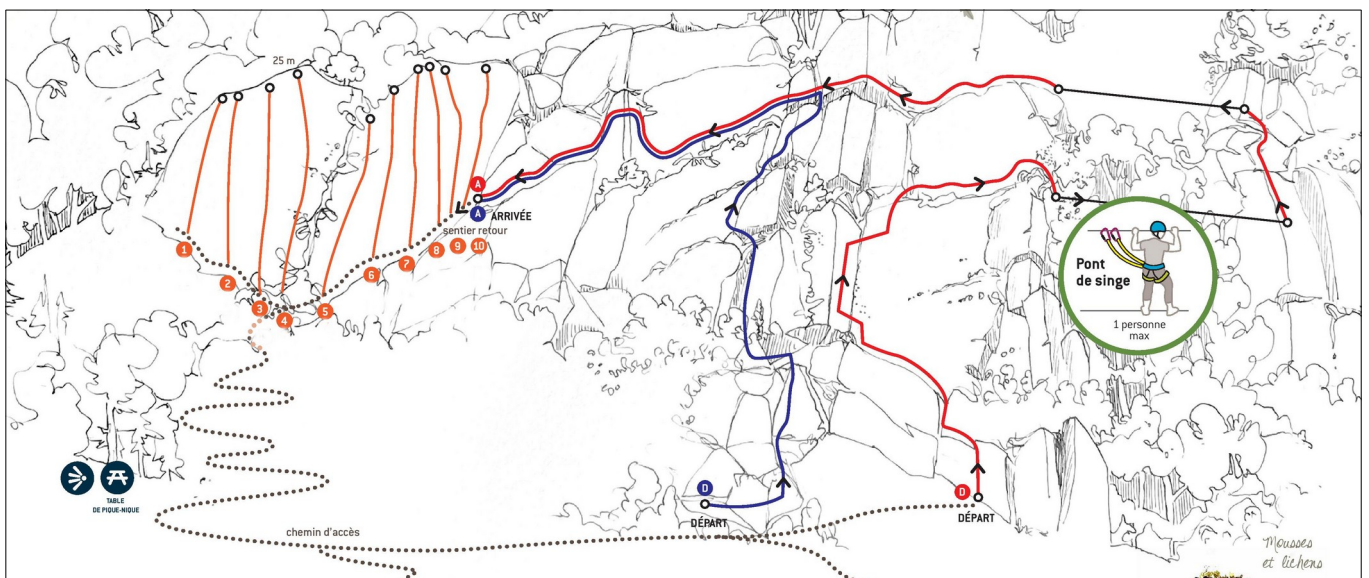
## ► Le site du Then (falaise d'escalade et via ferrata)

L'aménagement du site, situé en dessous du pic de Pan, est bien avancé : la via ferrata ainsi que les voies d'escalade pourront être opérationnelles cet été. Le site comprend 2 voies de via ferrata, une bleue facile et une rouge plus difficile, ainsi qu'environ une dizaine de voies d'escalade pour grimpeur confirmé. L'accès se fait à pied, soit depuis le Pont Gros à Marsous, soit depuis la Base de loisirs à Arrens.

**Attention** : le site ne pourra être utilisé qu'après la fin des contrôles de conformité, le nettoyage des abords et la mise en place de la signalétique. La date d'ouverture au public sera précisée ultérieurement.

Nous remercions Michel Bourdet pour son assistance tout au long de ce projet et la société « Du Haut de mon Arbre » pour la qualité de leur prestation : grâce à eux, ce projet a été réalisé dans des délais très rapides.

**Voici le plan du site :**

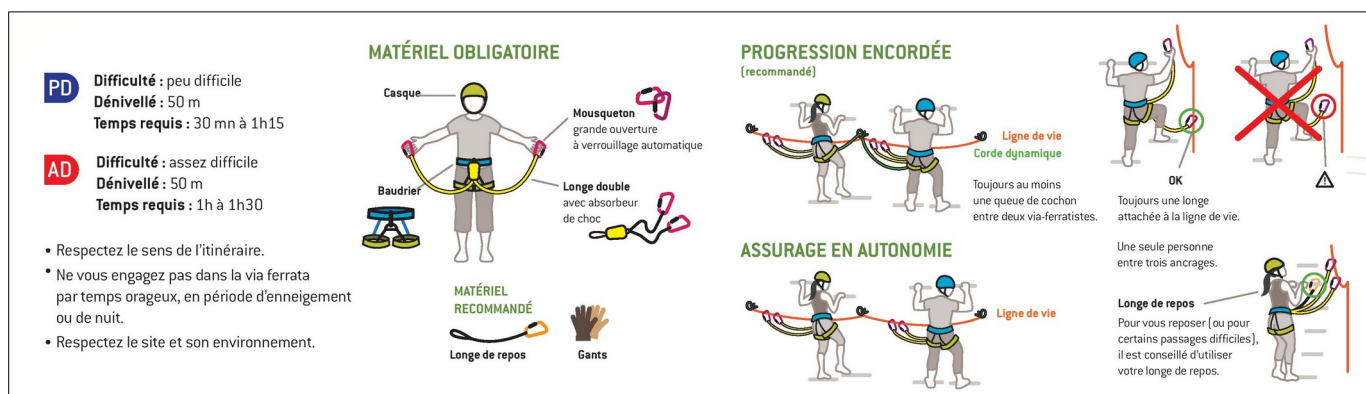


Deux passages dans la via ferrata



Le pont de singe

## Recommandations de sécurité pour la via ferrata :



## ► Les projets en cours

### - La Maison d'Assistant.e.s Maternel.le.s :

Le projet de Maison d'Assistant.e.s Maternel.le.s, initialement prévu dans l'ancien presbytère (voir bulletin municipal de l'été 2021), a été profondément modifié suite aux premières études effectuées.

Après une visite des locaux de l'ancien presbytère, les services de la PMI 65 (Centre de Protection Maternelle et Infantile) ont émis des recommandations et/ou réserves pour l'utilisation de ce lieu, à savoir :

- réaliser une extension afin d'obtenir un espace de 80 m<sup>2</sup> en rez-de-chaussée ;
- réaliser des places de stationnement pour permettre la dépose en toute sécurité des enfants par les parents ;
- prévoir un espace extérieur sécurisé pour les enfants.

Sous ces conditions, le lieu pouvait accueillir 2 assistantes maternelles, donc 8 enfants maximum.

La Municipalité a choisi de profiter d'une opportunité d'achat d'un terrain de 626 m<sup>2</sup> pour réaliser ce projet dans des locaux neufs, plus faciles à structurer et aménager, à coût équivalent et dans un lieu présentant toutes les garanties de sécurité nécessaires pour l'accueil des enfants.

Le terrain de la future MAM se situe donc au coin du parking (parcelle Section AB n°440) et l'accès se fera par le parking, entrée à côté de l'Apistomaque.

Les locaux neufs, structurés en une construction principale et différents box, accueilleront :

- la MAM d'une superficie suffisante pour accueillir 12 enfants, donc 3 assistantes maternelles ; cette superficie peut permettre, au cas où les circonstances l'exigeraient, de transformer la MAM en mini-crèche ;
- un cabinet pour les infirmières ;
- un cabinet pour la vétérinaire ;
- la laverie « La Bobette » ;
- le Garage.

Deux personnes sont engagées dans ce projet : l'une est une assistante maternelle déjà agréée, l'autre s'engage dans la formation.

## - Le skate-park :

La Municipalité a initié des rencontres avec les jeunes de la commune afin d'échanger sur des actions et projets qui les concerneraient spécifiquement. Parmi les diverses idées, la proposition d'un skate-park a rapidement émergé.

Ce projet s'inscrit pleinement dans la continuité de la redynamisation de la Base de loisirs et apporterait une complémentarité avec le pumptrack.

En terme de financement, il peut bénéficier du plan d'action national « 5 000 terrains de sport d'ici 2024 ». Ce programme est destinée en particulier à financer la création d'équipements sportifs de proximité, dont les skate-parks font partie.

Un travail de réflexion a été entrepris avec l'implication active d'un groupe de jeunes (et moins jeunes) pratiquant.e.s. Puis HALL04, une agence spécialisée dans la création de skateparks, a été sollicitée.

Un dossier de candidature a été déposé auprès de l'Agence Nationale du Sport afin de bénéficier pour ce projet des subventions associées à ce plan d'action.

## - Le projet de l'Edelweiss :

Ce projet d'aménagement d'une résidence d'accueil pour personnes âgées autonomes et de logements locatifs à l'année dans l'ancien hôtel de l'Edelweiss suit son cours.

Comme prévu, l'EPF (Etablissement Public Foncier d'Occitanie) a acheté les bâtiments pour le compte de la commune.

Ce portage permet de lancer le projet sans impacter le budget communal. C'est pourquoi il n'apparaît ni dans les immobilisations corporelles (achat de terrain), ni dans les immobilisations incorporelles (études).

Des consultations sont engagées avec différents organismes pour définir la gouvernance de ce projet (investissement et mode de fonctionnement).

## ► Le Centre itinérant des Restos du Coeur

**Tous les mercredis, de 15h00 à 16h30, à la mairie.**

<p><i>« ... Aller auprès de ceux qui ne peuvent pas venir à nous... »</i></p>	
<p><b><i>C'est notre mission.</i></b></p>	
<p><i>Vous pouvez compter sur nous!</i></p> <p><i>Dorénavant, dans votre village, un camion itinérant viendra une fois par semaine.</i></p> <p><i>Si vos ressources ne dépassent pas un certain montant, vous aurez accès gratuitement à une aide alimentaire.</i></p> <p><i>(épicerie, fruits, légumes, produits frais et surgelés).</i></p> <p><small>Ne pas jeter sur la voie publique</small></p>	<p>Renseignements auprès de votre mairie.</p> <p>ou aux numéros suivants :</p> <p>05.62.93.67.95</p> <p>06.61.96.39.54</p> <p>06.71.76.16.41</p>



## ► Un parcours ludique : le rallye-photos



**Le but du jeu :** découvrir tous les éléments patrimoniaux photographiés en parcourant les rues du village et en observant son architecture : détails des façades, portes et entrées de maisons.

Les documents sont également téléchargeables sur le site de la Commune : [arrens-marsous.fr](http://arrens-marsous.fr) / Notre village ↪ Nos espaces de loisirs ↪ Les parcours ludiques.

Pour ceux qui voudraient vérifier leur sagacité, les résultats peuvent être demandés à l'Office du Tourisme.

## ARRENS MARSOUS

Echelle : 1/4000

Je visite Arrens Marsous

Sur cette carte, 42 cercles avec au centre un petit point, qui définissent l'endroit exact où vous devez aller.

34 photos au dos de votre carte.

A chaque photo correspond un cercle.

Vous noterez le numéro du cercle sur la photo correspondante.

Le résultat de votre balade se trouve à la maison du Val d'Azun. Triangle sur cette carte.



**Attention, vous pouvez regarder  
mais ne pas toucher.  
Ces photos sont sur des  
propriétés de particuliers.**

**A respecter**

## ► Les marchés de l'été

### À la Rencontre des Producteurs du Val d'Azun :

Marché animé par l'Association des Producteurs et des Commerçants du Val d'Azun.

**VAL D'AZUN**

# Marché des producteurs locaux

**Arrens-Marsous**  
Tous les mercredis 16h-20h  
sur la place du village avec concert et buvette

**CONCERTS DE 18h à 20h  
A VOS  
AGENDAS >>**

<b>29/06</b> SCOPITON Folk ibérique	<b>06/07</b> CJA Ecole de musique d'Arrens-Marsous	<b>13/07</b> BISO Musique du monde	<b>20/07</b> LA FANFARE DE L'OURS Fanfare groove pyrénées
<b>27/07</b> ÉVÈNEMENT FESTIJAM Reggae	<b>03/08</b> COMBO LOCO Pop rock français	<b>10/08</b> NAT SEÏ PAS / LOS DE L'OUZOM Chants polyphoniques pyrénéens	<b>17/08</b> JOHNNY GARBURE ET TARTES AUX QUETSSES Rock'n roue libre
<b>24/08</b> ONE DROP Trio rock folk	<b>31/08</b> WILLO Duo folk	<b>07/09</b> RADIOPHONIC WEST BAND Duo banjo / Cigarbox	<b>14/09</b> A LA BONHEUR Musique festive

### Les Apéros Vins et Fromages :

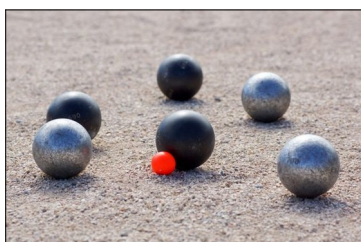
Organisés en partenariat par le Wine Truck Pyrénéen et la Ferme Gainza.

Tous les jeudis de juillet et d'août, de 17H00 à 20H00, à Marsous (sur le parking de l'aire de jeu).

**Les Marchés du dimanche matin :** durant les mois de juillet et d'août.

## ► L'agenda des animations et festivités estivales

- **Mercredi 13 juillet : feu d'artifice** / Au stade municipal, à partir de 23h00.
- **Vendredi 22 et samedi 23 juillet : les Gabizos Trails**  
Organisés par l'Association des Esclops d'Azun (<https://www.lesgabizos.com/>)  
Vendredi : la Manu Lacroix, course dans les rues du village réservée aux enfants ;  
Samedi : Gabizos Sky Race (31 km), Tuque d'Arrens (11,5 km), Mini-Tuque (5,6 km).
- **Vendredi 29 juillet : Pyrénées Cycl'n Trip**  
Cols du Soulor et d'Aubisque réservés aux cyclistes, de 9h00 à 12h00.
- **Vendredi 29 et samedi 30 juillet : Festijam**  
Festival de musique Reggae organisé par l'Association I&I Movement.
- **Jeudi 4 août : Montée nocturne du Soulor**  
Organisée par l'Union Cycliste du Lavedan, départ à 18h00.
- **Samedi 6 août : Tour Féminin cycliste international des Pyrénées**  
Course passant par le col des Bordères, Arrens-Marsous et arrivée au col du Soulor.
- **Vendredi 12, samedi 13 et dimanche 4 août : Bourse aux minéraux**  
5ème édition à la Salle des fêtes.
- **Samedi 20 août : La Marcha**  
Rencontre au Port de la Peyre Saint-Martin, avec les habitants de la Vallée de Tena pour le renouvellement des accords d'entraide, descente sur Sallent de Gallego.
- **Vendredi 2, samedi 3 et dimanche 4 septembre : Trad d'Azun**  
Organisé par l'Association En Cadence (<https://tradazun.jimdofree.com/>).
- **Samedi 3 septembre : Triathlon Vautour Man**  
Départ de l'épreuve au Tech, avec la partie natation en milieu naturel dans le lac.
- **Samedi 10 et dimanche 11 septembre : La Gravel Pyrénées**  
2ème édition organisée par l'Association Gravel Pyrénées. ([gravel-pyrenees.com/](http://gravel-pyrenees.com/))
- **Samedi 17 septembre : Journée du Patrimoine**  
Organisée en partenariat par la Commune et EDF au lac du Tech.
- **Samedi 24 septembre : Duathlon** / Organisé par Vautour Man.
- **Vendredi 7, samedi 8 et dimanche 9 octobre : Terre de Montagne**  
Traditionnelle foire agricole.



### Les concours de pétanque :

Organisés par l'Association « La Boule Arrensoise ».  
En doublette, le samedi à partir de 20h30,  
du 25 juin au 10 septembre  
(sauf les 3 juillet, 30 juillet et 6 août).  
Ces concours sont ouverts à toutes et à tous.

## ► Informations diverses

### **La bibliothèque :**

Située à la Maison de la Vallée, elle est ouverte les mercredis, de 15h00 à 18h00 et les samedis, de 10h00 à 12h00.

### **Les séances de cinéma :**

Salle de projection à la Maison de la Vallée.

- Pendant les vacances scolaires, le mardi et le jeudi, à partir de 20H30.
- Hors vacances scolaires, le vendredi, à partir de 20H30.

Tarifs des entrées : enfant - de 16 ans → 4 € / étudiant → 5 € / adulte → 6 €

### **La piscine municipale :**

Elle est ouverte en juillet et août, tous les jours de 10H00 à 19H00.

#### Voici les tarifs :

- Les entrées à la journée : enfant - de 16 ans → 2,70 € / adulte → 3,80 €
- Tarifs randonneur (après 17H00) : enfant - de 16 ans → 2,00 € / adulte → 3,00 €
- Abonnement à la semaine : enfant - de 16 ans → 9,00 € / adulte → 18,00 €
- Abonnement pour un mois : enfant - de 16 ans → 25,00 € / adulte → 50,00 €
- Abonnement pour deux mois : enfant - de 16 ans → 35,00 € / adulte → 67,00 €

**Le conseil municipal a décidé d'offrir l'abonnement piscine saison 2022 aux enfants de moins de 16 ans (nés en 2006 et après) dont les parents habitent en résidence principale dans la commune.**

**Cette carte saison peut être retirée à la mairie. Pour l'obtenir, il faudra fournir un justificatif de domicile, ainsi qu'une photo d'identité.**

### **Les heures d'ouverture de la Mairie :**

Du lundi au vendredi de 9H00 à 12H00 et 14H00 à 17H00.

Contacts : 05.62.97.02.54 ou mairie.arrens-marsous@wanadoo.fr

### **Les heures d'ouverture de l'Agence Postale :**

Du mardi au samedi de 9H00 à 11H50.

### **Les heures d'ouverture de la Déchetterie d'Arrens-Marsous :**

Le lundi, le jeudi et le samedi, de 9H00 à 12H00 et de 13H30 à 17H15.

### **La communication municipale numérique :**

- Le site internet : <https://www.arrens-marsous.fr/>

- La page Facebook : <https://www.facebook.com/ArrensMarsous/>